

27 avril 2021

Suivi d'application de l'accord GPEC

QUESTIONS
DE LA CFDT

La CFDT participera à la commission de suivi qui aura lieu au mois de mai afin de s'assurer que les engagements de l'accord sont bien appliqués.

Voici les questions et attentes remontées par la CFDT :



➤ **Pour le personnel Journalier :**

- Bilan/détail des changements de coefficient pour les journaliers : nombre de changement de coef total et nombre détaillé de passage dans chaque coef (combien de 255, de 270, de 285, de 305, de 335)
- Zoom sur les changements de coefficients attribués aux journaliers par Service : Maintenance UO / Maintenance Centrale & Investissement / UO Chimie / UO Métal / Laboratoire / POL / Achats / QHSE / R&D / RH
- Bilan/détail AI GPEC de la campagne d'avril : présentation de l'AI GPEC moyenne, mini, maxi. Données en € et en % d'augmentation de salaire
- Nombre de changements de coefficients prévus sur campagne de septembre
- Nombre de changements en attente pour 2022

➤ **Pour le personnel Postés :**

- Bilan/détail des changements de niveaux (échelon et coef) pour les postés
- Zoom sur changements de coefficients attribués aux postés par UO : UO Métal / UO Chimie
- Bilan/détail AI GPEC campagne avril : présentation de l'AI GPEC moyenne, mini, maxi. Données en € et en % d'augmentation de salaire

➤ **Journaliers et Postés :**

- Présentation du principe de rétroactivité des changements de position réalisés : tout changement de coefficient en 2021 est-il rétroactif à janvier 2021 ?
- Nombre de changement de niveaux & coefficients prévus sur campagne de septembre
- Nous avons compris qu'il y aura 2 campagnes de changement de niveau/coef : qu'est-ce qui justifie une éligibilité à un changement pour la campagne de septembre plutôt que celle d'avril ?
- Nombre de changements en attente pour 2022

➤ **Informations Générales :**

- Montant et % de l'enveloppe globale GPEC 2021 distribuée
- Montant et % de l'enveloppe globale GPEC 2021 restante
- Retour sur les entretiens GPEC entre les manager et leurs collaborateurs : pourquoi n'ont-ils pas eu lieu ? nombreux collaborateurs n'ont pas eu d'échange GPEC avec leur n+1, même pendant l'EAP.

➤ Cas particuliers des Techniciens Référents et des AMP : situations illogiques

- **Techniciens Référents :**

Les ex-polyvalents chimies sont passés 270+, sauf ceux qui seront promus 285 : **eux sont pour l'instant restés 270**. Pour nous c'est une anomalie à rectifier.

⇒ La CFDT demande que les Tech Réfèrent en formation soient également positionnés à 270+ en attendant leur validation 285.



- **AMP :**

Salaire mini AMP non adapté. Situation incohérente en tenant compte que l'AMP n'a pas de prime d'incommodité.

- Mini AMP Chimie ou Métal = 2690€ (coef 305)
- Mini Tech réfèrent Métal = 2583€ (coef 285) + 71€ (prime d'incommodité) = 2654€
→ *Seulement 36€ d'écart entre un AMP et un tech réfèrent.*
- Mini Tech réfèrent Chimie = 2583€ (coef 285) + 148€ (prime d'incommodité) = 2731€
→ *Le tech réfèrent gagne 41€ plus que l'AMP !*

⇒ La CFDT demande de repositionner l'échelon mini du poste AMP au niveau 305+ pour donner plus de cohérence à la hiérarchie des postes.

Le poste AMP est un poste clé, un poste à responsabilité. Il doit être valorisé comme tel. C'est pourquoi nous l'évolution au niveau supérieur 335 doit être ensuite clairement défini et atteignable sans qualification supplémentaire, dès lors où l'AMP est expérimenté.

Nous reviendrons vers vous après la réunion de suivi pour vous faire part de l'ensemble des réponses de la Direction



A suivre ...